

2008/950 - MARCHE D'ASSURANCE TOUS RISQUES INSTRUMENTS DE MUSIQUE (DIRECTION CENTRALE DE LA SÉCURITÉ JURIDIQUE - DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET ASSURANCES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 19 novembre 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« La Commission d'Appel d'Offres en date du 18 novembre 2008 a statué ainsi :

Le marché « Tous risques instruments de musique » a été attribué à HELVETIA Assurances pour un montant de 23 081,30 € HT par an, pour une durée d'un an renouvelable expressément 3 fois, l'offre étant retenue en variante n° 13 ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Où l'avis de sa Commission Finances - Administration Générale - Fin de procédures des Marchés Publics ;

DELIBERE

1. M. le maire est autorisé à signer :

- le marché « Tous risques instruments de musique » avec HELVETIA Assurances pour un montant de 23 081,30 € HT par an, soit pour 4 ans, un total de 92 325,20 € HT ;

- les avenants et décisions de poursuivre éventuels et tous les actes contractuels s'y référant, dans le cadre des crédits budgétaires inscrits pour cette opération.

2. Les dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits au budget 2009, à l'article 616, fonction 020, programme assurances, ligne de crédit 44859.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

R. BRUMM